



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 19 e) de l'ordre du jour

**Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :**

**Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

### **Note verbale datée du 8 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Bureau du Secrétaire général et à l'honneur de lui faire part du souhait du Gouvernement maltais de devenir membre du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La République de Malte a toujours soutenu sans réserve les objectifs du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et jouit actuellement du statut d'observateur auprès du Comité exécutif pour la soixante-neuvième session. En 1971, elle a adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967, et a aligné sa législation interne sur les principes consacrés dans la Convention. En tant qu'État membre de l'Union européenne, elle est en outre fermement attachée à la mise en œuvre du régime d'asile européen commun, ayant été à l'origine des négociations sur la révision de ce régime pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2017. Elle a clairement démontré son engagement en faveur de la protection internationale et de l'asile ainsi que de la promotion du partage des charges et des responsabilités en participant activement aux programmes de relocalisation et de réinstallation de l'Union européenne et en gérant les situations de crise dans le plein respect des obligations internationales et du droit humanitaire.

La République de Malte a contribué à faire avancer le débat lors des consultations successives concernant le pacte mondial sur les réfugiés, facilitées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et est prête à collaborer pleinement avec tous les membres du Comité exécutif afin de mettre ce pacte mondial en application et de trouver des solutions constructives aux problèmes que rencontre le Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La Mission permanente prie le Secrétaire général de bien vouloir informer le Conseil économique et social de la demande de la République de Malte de devenir membre du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et espère qu'il sera fait droit à sa demande.

